

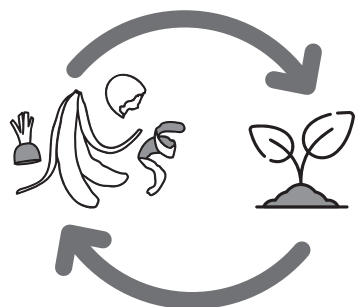
AVRIL 2024

LETTRÉ D'INFORMATION AUX USAGERS DU SERVICE DÉCHETS

ÉDITION SPÉCIALE
logements collectifs

★ Déchets CCVK

Chaque geste compte !

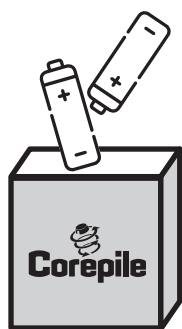


TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

À partir de 2024, les biodéchets produits par les ménages et les professionnels doivent être valorisés pour favoriser un retour à la terre des matières organiques.

Le Service Déchets encourage, depuis de nombreuses années, les habitants de la vallée de Kaisersberg à pratiquer le compostage individuel qui est, de loin, la solution la moins énergivore et la moins coûteuse.

Des solutions complémentaires sont à l'étude pour les habitants des centres-villages. Elles seront mises en place progressivement courant 2024.



www.jerecyclamespiles.com



PAS DE PILES DANS LA POUBELLE OU DANS LES POINTS TRI

Le lithium contenu dans les piles, batteries et appareils électriques et électroniques est hautement inflammable. Il provoque 1 départ de feu par mois dans les centres de tri et 1 départ de feu par semaine dans les usines d'incinération des déchets !

Pour la sécurité des personnes, des installations et de l'environnement, tous les équipements électriques, même tout petits, et toutes les piles et batteries, se déposent uniquement dans les bacs situés à l'entrée des magasins ou en déchèterie, jamais à la poubelle ou dans un Point Tri emballages.

QUEL BILAN APRÈS 1 AN DE TRI DE TOUS LES EMBALLAGES ?



Les volumes d'emballages plastiques et de films plastiques déposés dans les Points Tri de la vallée ont été multipliés par 2 en 2023, grâce à l'extension du tri à tous les emballages.

La production d'ordures ménagères a baissé de 6 kg par habitant en 2023.



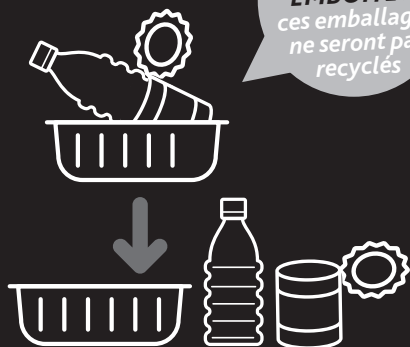
Plus de 16 kg/habitant de déchets non recyclables (sacs jetés fermés, mouchoirs, serviettes de table, objets en plastique...), ont été jetés dans les Points Tri, ces erreurs de tri volontaires ou involontaires, représentent un surcoût annuel de 12 € sur la facture déchets de chaque foyer.

RAPPEL : Les Points Tri sont uniquement destinés aux emballages qui doivent être jetés en vrac (sans sac) et sans les emboîter les uns dans les autres.



RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI DES EMBALLAGES

SÉPARÉS,
ces emballages se trient



EMBOÎTÉS,
ces emballages
ne seront pas
recyclés

À déposer **SÉPARÉS** dans le bac de tri

EN VRAC SANS SAC,
ces emballages se trient



EN SAC FERMÉ,
ces emballages ne se trient pas



UN DOUTE ?

Consultez le guide du tri CITEO : www.triercestdonner.fr/guide-du-tri

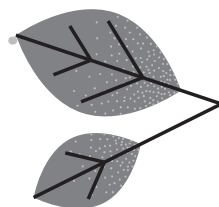
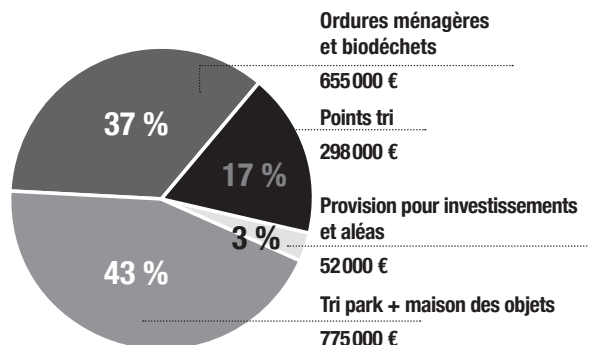
TARIFS DE LA REDEVANCE 2024

LES TARIFS DE LA REDEVANCE NE CHANGENT PAS EN 2024.

RÉPARTITION DE LA REDEVANCE

(après déduction des subventions et de la vente des matières collectées)

2023
1 780 000 €



QUE FINANCE LA REDEVANCE ?

La redevance finance l'ensemble des services de collecte et traitement de vos déchets (déchèteries, La Maison des Objets, points tri, ordures ménagères et biodéchets, actions de prévention et sensibilisation).

La redevance payée par les usagers du Service Déchets en 2023 (1 780 000 €) représente 74 % du total des recettes du service. Les subventions et la vente des matières collectées (verre, métal, carton...) ne représentent que, respectivement, 18 % et 5 % des recettes.



Information aux copropriétaires et gestionnaires d'immeubles

Si le nombre ou le volume de vos poubelles est surdimensionné depuis que tous les emballages se trient, contactez le Service Déchets pour vérifier si une réduction est envisageable:

03 89 78 21 55 ou service.dechets@cc-kaysersberg.fr



ACTUALITÉS DU SERVICE DÉCHETS, HORAIRES, TARIFS, ANIMATIONS, CONSEILS PRATIQUES :

Toutes les informations dont vous avez besoin sont disponibles

sur www.service-dechets-ccvk.fr ou [facebook.com/ccvalleekaysersberg](https://www.facebook.com/ccvalleekaysersberg)